

Fédération Française de Taekwondo et de Disciplines Associées
Ligue de TAEKWONDO AUVERGNE RHONE ALPES

.01 photo

FICHE CANDIDATURE
RESPONSABLE DES DISCIPLINES ASSOCIEES DE LA
LIGUE (RDAL)
SAISON 2021-2024

Dossier à adresser au **siège** de la
Ligue de Taekwondo Auvergne Rhône Alpes
8 place du traité de Rome 69007 LYON

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 08 Février 2021 (cachet de la poste)

et par mails à : contact.tkudara@gmail.com ET liguetkdara@outlook.fr le 08 Février 2021 à Minuit

Nom * : _____ Prénom * : _____

Date de Naissance * : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone* : _____ Mobile * : _____

Email * : _____

Grade FFTDA* : _____

Situation Professionnelle* : _____

Nom du Club * : _____

N° Affiliation* : _____ Grade * : _____

N° de licence * : _____ N° de passeport * : _____

Diplômes d'enseignant de taekwondo dont vous êtes titulaire (joindre les photocopies)*:

DIF CQP MAM DEJEPS Mention Taekwondo Autre (précisez) :

Motivation* :

Fédération Française de Taekwondo et de Disciplines Associées
Ligue de TAEKWONDO AUVERGNE RHONE ALPES

Prérequis :

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Maitrise la règlementation de la CSDGE et celle relative aux grades de la discipline concernée.

Missions :

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de par sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Propose et met en œuvre des actions de promotion à destination d'un large public.
- Inscrit les actions des DA dans le calendrier régional.
- En relation avec le directeur des grades, organise les passages de grades.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

Nomination :

- Par le DTN sur proposition du président de ligue et en concertation avec les présidents de la commission disciplines associées.